conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: 2.1 01.12.2023

Numéro de la FDS: 400001021212

Date de dernière parution: 10.03.2021 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: 3K51-R0K7-2004-MX3T

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Durcisseur

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: 2.1 01.12.2023

Numéro de la FDS: 400001021212

Date de dernière parution: 10.03.2021 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.03.2021 2.1 01.12.2023 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1- chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré	Non attribuée - 01-2120118957-46	Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 90 - <= 100
N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'- oxybis(éthylamine)	3033-62-3 221-220-5 01-2119972935-21	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7- ene	6674-22-2 229-713-7	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de 2.1 01.12.2

Date de révision: 01.12.2023

Numéro de la FDS: 400001021212

Date de dernière parution: 10.03.2021 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

appropriés

Moyens d'extinction

•

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone Oxydes de soufre

Oxydes d'azote (NOx)

Ammoniaque

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.03.2021 2.1 01.12.2023 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

d'extinction locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.03.2021 2.1 01.12.2023 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans

des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Température de stockage

recommandée

Stable dans des conditions normales.

2 - 40 °C

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1,8- diazabicyclo[5.4.0]und c-7-ene	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,6 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,6 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg p.c./jour
N,N,N',N'-tétraméthyl- 2,2'- oxybis(éthylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,16 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,08 mg/m3
	Consommateu	Inhalation	Long terme - effets	0,041 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: 2.1 01.12.2023

Numéro de la FDS: 400001021212

Date de dernière parution: 10.03.2021 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

	rs		systémiques	
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,013 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,047 mg/kg p.c./jour
Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1- chloro-2,3- époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,7 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,52 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,61 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,9 mg/kg p.c./jour

# Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur	
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-	Eau douce	0,24 mg/l	
ene			
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau de mer	0,024 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Station de traitement des eaux usées	13 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sédiment d'eau douce	1,46 mg/kg poids	
		sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Sédiment marin	0,146 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Sol	0,152 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'- oxybis(éthylamine)	Eau douce	0,023 mg/l	
	Eau de mer	0,002 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées	7,2 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	0,099 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Sédiment marin	0,01 mg/kg poids	
		sec (p.s.)	
	Sol	0,007 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
Produits de réaction du	Eau douce	70 μg/l	
pentaérythritol propoxylé et du 1-			
chloro-2,3-époxypropane avec			
de l'hydrogène sulfuré	D		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.03.2021 2.1 01.12.2023 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

Eau de mer	7 μg/l
Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Sédiment d'eau douce	0,322 mg/kg
	poids sec (p.s.)
Remarques:Méthode de l'équilibre	
Sédiment marin	0,032 mg/kg
	poids sec (p.s.)
Remarques:Méthode de l'équilibre	
Sol	0,023 mg/kg
	poids sec (p.s.)
Remarques:Méthode de l'équilibre	

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du : Flacon

visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits

chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques (A-P)

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version 2.1

Date de révision: 01.12.2023

Numéro de la FDS: 400001021212

Date de dernière parution: 10.03.2021 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

Couleur : jaune clair

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point/intervalle d'ébullition : > 200 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : 145 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'auto-

inflammation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de

décomposition

: > 200 °C

pH : 8-9

Concentration: 50 %

Viscosité

Viscosité, dynamique : 10 000 - 20 000 mPa,s (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : 0,0001 hPa (20 °C)

Densité : 1,14 g/cm3 (20 °C)

Densité relative : 1,14 (20 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la

particule

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: 2.1 01.12.2023

Numéro de la FDS: 400001021212

Date de dernière parution: 10.03.2021

Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

#### 9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

# 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 600 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: 2.1 01.12.2023

Numéro de la FDS: 400001021212

Date de dernière parution: 10.03.2021 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: non

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 10 200 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: non

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

### N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 677 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 4 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une inhalation de courte durée.

Toxicité aigue par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle et femelle): 314 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un

contact cutané unique.

#### 1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 300 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une

seule ingestion.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.03.2021 2.1 01.12.2023 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

#### Composants:

Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 439 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)

Méthode : OCDE ligne directrice 431

Résultat : Non corrosif

N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque des brûlures.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Provoque des brûlures.

BPL : oui

1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Evaluation : Provoque des brûlures.

Méthode : Méthode d'essai in vitro sur membrane d'étanchéité pour la

corrosion cutanée - CORROSITEX

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritant pour les yeux.

# Composants:

Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

BPL : nor

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.03.2021 2.1 01.12.2023 400001021212 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

#### N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Espèce : Lapin

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

BPL : oui

### 1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves. Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

# Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré:

Type de Test : (LLNA) Essai des ganglions lymphatiques locaux

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

### N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Type de Test : Test de Buehler

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL : oui

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

# Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version 2.1

Date de révision: 01.12.2023

Numéro de la FDS: 400001021212

Date de dernière parution: 10.03.2021 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

# N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 479

Résultat: N'est pas classé en raison de données non

concluantes.

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Système d'essais: Hépatocytes de rat Activation du métabolisme: négatif Méthode: OCDE ligne directrice 482

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle et femelle)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version 2.1

Date de révision: 01.12.2023

Numéro de la FDS: 400001021212

Date de dernière parution: 10.03.2021 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Dose: 45 - 145 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

### 1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

Type de Test: test des comètes

Système d'essais: Lymphocytes humains

Résultat: négatif

#### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

### N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Incidences sur le : Type de Test: Prénatal

développement du fœtus Espèce: Lapin

Voie d'application: Dermale Dose: 0, 1, 5 and 10 %

Durée d'un traitement unique: 13 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 12 Poids corporel mg /

kq

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: non

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Enriching lives through innovation

**ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER** 

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.03.2021 2.1 01.12.2023 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

### 1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 422

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 15, 50, 150 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 28 d

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel

mg / kg

Fertilité: NOAEL: 150 Poids corporel mg / kg

Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 150 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

BPL: oui

Incidences sur le : Type de Test: Prénatal développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle

eveloppement du fœtus Espece: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/15/50/150 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 14 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 150 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 150 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

# Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

# Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 75 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)
Dose : 75, 250 and 1000 mg/kg bw/d
Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

# N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEC : 8,2 mg/m3
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 14 weeks 6 h
Nombre d'expositions : 5 days/week
Dose : 1.51/8.2/38 mg/m3

Méthode : OCDE ligne directrice 413

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.03.2021 2.1 01.12.2023 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

BPL : oui

Espèce : Lapin, mâle et femelle

NOAEL : 8 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 90 days 6 h
Nombre d'expositions : 5 days/week

Méthode : OCDE ligne directrice 411

BPL : ou

# 1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 28 d

Dose : 0,15,50,150 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 422

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 120 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 d

Dose : 0/15/40/120 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

# Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

# Expérience de l'exposition humaine

#### **Composants:**

#### N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Contact avec les yeux : Symptômes: Vue brouillée

#### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

# Effets neurologiques

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: 2.1 01.12.2023

Numéro de la FDS: 400001021212

Date de dernière parution: 10.03.2021 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

# Information supplémentaire

Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 87 mg/l

> Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 12 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 733

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les

microorganismes

CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 3,5 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

### N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Toxicité pour les poissons CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): env. 131,2 mg/l

> Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version 2.1 Date de révision: 01.12.2023

Numéro de la FDS: 400001021212

Date de dernière parution: 10.03.2021

Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 102 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 23 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOECr (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,83 mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes

EC20 (boue activée): > 720 mg/l

Durée d'exposition: 0,5 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: non

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique

connu.

1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 100 - 220 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 50 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version 2.1

Date de révision: 01.12.2023

Numéro de la FDS:

400001021212

Date de dernière parution: 10.03.2021 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

Méthode: Autres lignes directrices

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

ErC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): Durée

d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

ma/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes EC20 (boue activée): 650 mg/l

Durée d'exposition: 0,5 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: ISO 8192

BPL: non

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

210 ma/l

Durée d'exposition: 17 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38 412 Part 8

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: >= 12 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique

connu.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.03.2021 2.1 01.12.2023 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Composants:**

Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec de l'hydrogène sulfuré:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

### N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 400 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: < 10 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 302B

BPL: non

Type de Test: aérobique Inoculum: boue activée Concentration: 100 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 2 %

Lié à: Demande théorique en oxygène

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

BPL: non

### 1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Hydrolyse: 0 %(162 h)

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

#### N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine):

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

: log Pow: -0,34 (20 °C) pH: 5 - 9

octanol/eau

Méthode: Coefficient de partage

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version 2.1

Date de révision: 01.12.2023

Numéro de la FDS: 400001021212

Date de dernière parution: 10.03.2021 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

log Pow: -0,54

1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 0,4

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: < -2,2 (25 °C)

pH: 7

Méthode: QSAR

BPL: non

log Pow: -0,43 pH: 12,4

Méthode: QSAR

BPL: non

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### **Composants:**

#### 1,8-diazabicyclo[5.4.0]undc-7-ene:

Répartition entre les compartiments

: log Koc: Méthode de calcul 3,75

environnementaux

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

## **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

### **Produit:**

Information écologique

supplémentaire

 Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date 2.1 01.1

Date de révision: 01.12.2023

Numéro de la FDS: 400001021212

Date de dernière parution: 10.03.2021 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

UNRTDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: 2.1 01.12.2023

Numéro de la FDS: 400001021212

Date de dernière parution: 10.03.2021 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le

transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: Non applicable

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.03.2021 2.1 01.12.2023 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente

concernant les substances actives

#### **Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H311 : Toxique par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® INSTANT 90 SEC HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 10.03.2021 2.1 01.12.2023 Date de la première version publiée:

28.01.2019

Date d'impression 10.10.2025

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Eye Irrit. 2 H319 Sur la base de données ou de

l'évaluation des produits

Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul Aquatic Chronic 3 H412 Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.